

Lac Wesp Carte des titres miniers Claim **A**=Actif, **S**=Suspendu, **K**=En renvoi, **Y**=Proposition de conversion désigné **D**=Terrain visé par une demande de désignation, **E**=Expiré **B**=Abandonné, **N**=Refus de renouveler, **Z**=Désistement, **R**=Révoqué P=En attente de renouvellement, U=Refusé Claim A=Actif, S=Suspendu, K=Renvoi, D=En demande, E=Expiré jalonné N=Refus de renouveler, Z=Désistement, R=Révoqué, B=Abandonné, U=Refusé Aire de titres en traitement Bail d'exploitation en fonds marins (BEF) Territoire arpenté non désignable Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BEX) Aire d'extraction Autorisation sans bail Certificat d'autorisation Déclaration de conformité CM (concession minière) ou BM (bail minier) BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail) Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche identifie la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction A) Argile G) Gravier O) Dolomie
B) Sable de silice I) Indéterminé P) Pierre con
C) Calcaire J) Terre jaune R) Résidus m
D) Pierre dimensionnelle M) Moraine S) Sable
E) Minerai de silice N) Terre noire T) Tourbe Statut du site d'extraction C) Ouvert sous conditions O) Ouvert F) Fermé N) Non autorisé T) En traitement Contrainte à l'activité minière Contrainte majeure Territoire réservé à l'État ou soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel ou par l'effet d'une autre loi Périmètre urbanisé Territoire soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel (la recherche et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises) Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre Territoire incompatible avec l'activité minière Contrainte mineure Territoire où l'exercice d'activités minières est assujetti à des conditions et obligations déterminées par le ministre Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre À titre indicatif Information à titre indicatif Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

34P11

Entente Première Nation Abitibiwinni Entente Pikogan

Terres de catégorie II

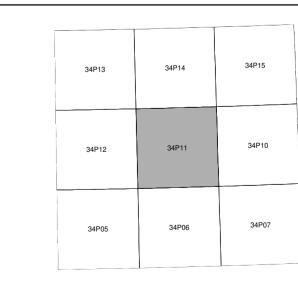
Frontière internationale

Entente de principe d'ordre générale (EPOG) Nitassinan de Betsiamite, Essipit, Mashteuiatsh, Nutashkuan

Frontière interprovinciale Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive) Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 28°40' ouest avec une variation annuelle décroissante de 10.5'

Système de référence géodésique North American 1983 Projection UTM (Universal Transverse Mercator) 48°30'00" Coordonnée géographique 648000m.E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

AVIS IMPORTANT Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.



Réalisée par la Direction générale de la gestion du milieu minier https://gestim.mines.gouv.qc.ca La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GESTIM https://gestim.mines.gouv.qc.ca/ftp/intro.asp Carte de titres miniers mise à jour le 2023-12-17

